



**Syndicat
Pénitentiaire
Surveillant(e)**

SPS CP LE HAVRE

DISCIPLINE = PAS DE CANTINES

Le client n'est plus roi au centre pénitentiaire du Havre, suite à une commission de discipline, un détenu a été puni de cantines pendant 1 mois.

Sachant que ce détenu pourrait rester dans sa cellule en maison d'arrêt, ses cantines antérieures ainsi que celles de son codétenu (anciennes et futures) sont présentes !!!!

Le bureau local du SPS estime qu'une sanction doit être **REELLE et JUSTE**.

Le SPS local réclame un retour à des sanctions disciplinaires et non à des petits arrangements pour faire plaisir au(x) détenu(s).



Le bureau local SPS CP Le Havre.

Saint-Aubin- Routot, le 5 juillet 2021